

VADE-MECUM DU MÉMOIRE POUR LES ÉTUDIANTS DU MASTER T3L

(version 1.2, 8.04.2010)

Table des matières

I. Généralités.....	1
a. Mémoire de première année (M1)	1
b. Mémoire de deuxième année (M2)	1
c. Modalités de réalisation.....	1
d. Langue du mémoire.....	1
e. Direction du mémoire.....	1
f. Soutenance	2
g. Définitions	2
II. Règles de présentation du mémoire.....	2
1. Éléments constitutifs du mémoire.....	2
2. Règles de composition.....	3
a. Typographie.....	3
b. Citations et références en français.....	3
c. Mise en page.....	3
d. Quelques conseils supplémentaires.....	3
3. Publication d'éléments du mémoire.....	5
III. Critères généraux d'évaluation des mémoires	5

I. Généralités

La validation de votre master T3L en tant que master professionnel ou master de recherche dépend du type de mémoire que vous présentez.

a. Mémoire de première année (M1)

- ◆ **professionnel** : traduction d'un document inédit* équivalent à 30 000 signes**, assorti d'un commentaire de traduction de 20 000 à 30 000 signes et de cinq fiches de lecture bibliographiques. Le commentaire doit comporter une présentation du document (nature, origine, finalité ou contexte d'élaboration et d'utilisation, pertinence du document en regard du domaine étudié), une analyse problématisée des particularités lexicales, grammaticales et syntaxiques du texte du point de vue de la traduction et du texte lui-même.
- ◆ **recherche** : mémoire de traduction comparée ou de théorie de la traduction de 60 000 à 70 000 signes et cinq fiches de lecture bibliographiques.

b. Mémoire de deuxième année (M2)

- ◆ **professionnel** : traduction d'un document inédit* équivalent à 60 000 signes** assortie d'un commentaire de traduction de 60 000 signes
- ◆ **recherche** : mémoire de traduction comparée ou de théorie de la traduction de 160 000 à 200 000 signes.

c. Modalités de réalisation

Le mémoire de M2 peut porter sur le même sujet que le mémoire de M1 et une réorientation (master recherche ou professionnel) est possible en M2.

d. Langue du mémoire

La traduction doit obligatoirement être réalisée vers la langue maternelle de l'étudiant(e) si cette langue fait partie des langues couvertes par le parcours suivi au sein du master T3L ; à défaut, la langue sera celle spécifiée par le directeur de mémoire. L'appareil critique, l'introduction, etc. doivent être rédigés en langue française sauf dérogation expresse du directeur de mémoire.

e. Direction du mémoire

Votre directeur de mémoire assurera un suivi mensuel du travail. L'objet du mémoire — document inédit, traductions comparées, question théorique — et les fiches de lecture sont soumises à l'approbation de votre directeur.

f. Soutenance

Les soutenances de mémoires se font devant un jury de deux enseignants au minimum ; pour la première année (M1), ces soutenances ont lieu en juin, pour la deuxième année (M2), elles ont lieu soit en juin soit en septembre.

Note : les dates limites (« dates butoir ») de soutenance sont fixées en début d'année universitaire et sont consultables sur le site web T3L.

Prenez garde au fait que votre mémoire doit impérativement être déposé auprès de votre directeur 10 jours ouvrables avant la date de soutenance convenue avec votre directeur.

g. Définitions

- ◆ Signes et feuillets : les signes s'entendent espaces compris. Un feuillet correspond à 1 500 signes.
- ◆ Document inédit : document, publié ou non, qui n'a pas fait l'objet d'une traduction

II. Règles de présentation du mémoire

La qualité de la présentation du mémoire fait partie des critères sur lesquels vous êtes évalué. Certaines règles présentées ci-dessous étant d'application obligatoire, veillez à y prêter garde.

Utilisez les listes ci-dessous comme des listes de contrôle afin de vérifier avant dépôt du mémoire que vous vous conformez à toutes les règles de présentation.

1. Éléments constitutifs du mémoire

Votre mémoire doit toujours comprendre au moins :

- une table des matières
- une introduction, un commentaire et une conclusion
- la traduction et l'original
- une bibliographie
- M1 : 5 fiches bibliographiques

Vérifiez auprès de votre directeur s'il a des attentes ou des exigences spécifiques quant à la présentation et à l'emplacement de ces éléments.

Certains directeurs préfèrent par exemple disposer de l'original sous forme de fascicule séparé, d'autres souhaitent en disposer en regard de la traduction.

Au cas où votre mémoire comporterait des annexes, des objets (graphiques, images, etc.), vérifiez auprès de votre directeur s'il a des souhaits particuliers.

2. Règles de composition

a. *Typographie*

Le respect des règles typographiques fait partie des éléments pris en considération dans l'évaluation de la qualité rédactionnelle du mémoire.

Pour le français, conformez-vous à l'usage établi par le *Lexique des règles typographiques en usage à l'imprimerie nationale* (Paris, Imprimerie nationale, octobre 2007. ISBN 978-2-7433-0482-9)

Pour les autres langues, vérifiez auprès de votre directeur s'il dispose de références pouvant vous orienter.

b. *Citations et références en français*

Conformez-vous aux modèles suivants :

- Référence bibliographique en général (et mode de citation dans le texte) :
<http://www.termisti.refer.org/bibmem.htm>
- Citation d'un document électronique :
<http://www.bibl.ulaval.ca/doelec/doelec29.html#periodiqueligne>

c. *Mise en page*

Sauf indication contraire de votre directeur :

- ◆ Fonte de base : police Times 12 points
- ◆ Interligne : interligne de 1,5
- ◆ Justification du texte : alignement sur les deux marges (gauche et droite)
- ◆ Largeur de marge (haut, bas, gauche et droite) : 2,5 cm
- ◆ Pagination : obligatoire ; chiffres arabes ; centrée ; dans le pied de page
- ◆ Chapitrage : numérotation des chapitres sur deux niveaux au minimum ; numérotation romaine (I., II., etc.) pour le premier niveau et numérotation alphabétique (a., b., c., pour le deuxième niveau) (hormis les chapitres de la traduction elle-même, qui peuvent obéir à un principe différent, selon l'original)
- ◆ Note de bas de page : numérotation arabe pour la note et l'appel de note

Vérifiez auprès de votre directeur s'il a des attentes ou des exigences différentes.

d. *Quelques conseils supplémentaires*

Vérifiez que votre mémoire ne comporte pas de séquences de doubles espaces involontaires.

Contrôlez systématiquement votre mémoire à l'aide d'un vérificateur orthographique et, s'il existe, syntaxique, avant de le déposer.

Dans votre commentaire de traduction, si vous faites référence à un passage de l'original ou du texte traduit, citez au minimum la page de l'original ou de la traduction à laquelle la référence renvoie.

3. Publication d'éléments du mémoire

Ni le mémoire ni la traduction que vous réalisez ne peuvent être publiés s'ils n'ont pas été validés par votre directeur.

III. Critères généraux d'évaluation des mémoires

Vous trouverez ci-dessous une liste de critères généraux appliqués pour évaluer la qualité de votre mémoire.

- **Qualité de la traduction**
- **Qualité rédactionnelle** (hors traduction)
- **Apport personnel** (hors traduction)
 - **Capacité de problématisation** :
au-delà d'un simple relevé analytique, capacité de présentation synthétique des particularités de l'original (par ex. lexicales, grammaticales, syntaxiques et stylistiques) et des difficultés de la traduction
 - **Capacité critique** par rapport aux modèles d'analyse (littéraire et autres) utilisés pour le commentaire (vs « plagiat »)
 - **Contextualisation** de la traduction : présentation de l'environnement social, historique, littéraire et culturel de l'ouvrage/l'auteur, avec traces dans la bibliographie
- **Recherche**
(bibliogr., références, sources, etc.)
- **Méthodologie** (hors traduction)
- **Présentation du mémoire** (règles de présentation formelle)
- **Soutenance du mémoire**
- **Professionalisme**
(respect des délais, formes de la communication avec l'enseignant, etc.)